

Conditions générales Stages adultes

Validation du 23/10/2010 par le bureau de la section ASPTT Bordeaux Ski-Snow

1. Inscription

- Les conditions d'accès et de déroulement des stages sont indiqués sur le site internet de la section (<http://www.aspttbordeaux-skisnow.fr>)
- Un dossier est constitué des pièces suivantes dûment remplies et signées
 - Acceptation des conditions générales
 - **Certificat médical de non contre indication de la pratique du ski ou du snowboard**
 - Bulletin d'inscription de stage
 - Bulletin d'adhésion ou ré adhésion ASPTT club Omnisport
- L'inscription en ligne sur le site <http://www.aspttbordeaux-skisnow.fr> valide les documents
 - Bulletin d'inscription de stage
 - Acceptation des conditions générales
- La réservation et la contractualisation du séjour ne sont effectives qu'après réception du dossier complet et versement d'un acompte de 200€.
- Le dossier complet et le **solde devront nous parvenir 1 mois** avant le départ . Les chèques bancaires pourront être encaissés à dates spécifiées indiquées au dos. La limite d'encaissement des chèques ne pourra excéder 15 jours après la date de retour de stage..
- Les paiements en chèques vacances sont acceptés.

2. Défection

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème suivant :
 - annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du prix du séjour
 - annulation entre le 30ème jour et le 21ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
 - annulation entre le 20ème jour et le 8ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
 - annulation entre le 7ème jour et le 2ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
 - annulation moins de 2 jours avant la date du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour.
- En cas de non présentation à l'heure du départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- En cas d'absence justifiée par certificat médical, l'organisme se réserve le droit de percevoir en plus des frais de dossier de 10 euros les frais de transport engagé hormis si nous trouvons un nouveau stagiaire ou si une nouvelle personne est proposée par le stagiaire lui-même.

3. Adhésion Licence Carte Neige

- Le club « ASPTT BORDEAUX section ski-snow », affilié et répertorié à la Fédération Française de Ski (FFS) sous le N° 12.060, obéi aux règles et exigences de fonctionnement édictées par celle-ci. Une de ces conditions concerne l'obligation de la licence carte neige pour tous les stagiaires (durée de validité pour une saison) afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement et de l'enseignement dispensé par les moniteurs fédéraux du club et de l'assurance liée à la licence
- Les stagiaires ont le choix de l'option de protection de la Licence Carte Neige décrite sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr>



➤ Les options d'assurance de la Licence Carte Neige (Source FFS)

Tout titulaire d'une Licence Carte Neige est d'emblée assuré en Responsabilité Civile et Défense Recours dans le cadre des activités garanties.

Option Primo

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours,
- Transport sanitaire.

Option Loisirs

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours,
- Transport sanitaire,
- Remboursement forfaits remontées mécaniques et cours de ski,
- Perte et vol du forfait saison,
- Remboursement frais de soin,
- Prise en charge, en cas de bris de skis personnels, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum dans un magasin SPORT 2000 de station,
- Assistance / Rapatriement :
 - Transport vers un centre hospitalier le mieux approprié ou au domicile,
 - Accompagnement des enfants,
 - Chauffeur de remplacement,
 - Rapatriement du corps en cas de décès.

- Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des différentes options sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr> et avoir validé son choix en connaissance de cause sur le bulletin d'inscription.

4. Frais médicaux et interventions

- En cas de maladie : tous les frais de soins (visite médecin, pharmacie...) sont à la charge du stagiaire
- En cas d'accident : tous les frais d'intervention sont à la charge du stagiaire au travers de sa carte neige FFS
- Le club ASPTT BORDEAUX section ski-snow n'interviendra pas financièrement en règlement de soins médicaux ou d'intervention en cas d'accident.
- Dans un cas d'urgence ou d'une situation exceptionnelle ou le club ASPTT BORDEAUX section ski-snow engagerait des frais, le stagiaire s'engage à rembourser au club l'intégralité des frais avancés.

5. Frais de retour anticipé

- Le prix du séjour étant forfaitaire, **aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordé pour un séjour incomplet** ou une prestation qui n'aurait pu être utilisé.
- Un remboursement partiel pourrait être accepté en cas d'accident survenu lors du stage : ce remboursement exclus les frais fixes engagés (Transport, encadrement...)

Le fait de s'inscrire à l'un des stages proposés par le club ASPTT BORDEAUX section ski-snow implique l'adhésion complète des stagiaires à nos conditions générales